



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
11	6	10	1

<p>Objet de la Délibération</p> <p>Création des postes d'Adjoints</p> <p>-----</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2026-CM2003-3</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le seize mars de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance extraordinaire, sous la présidence du Maire, M. Alexandre BERGODAA.</p> <p>Présents : M. Alexandre BERGODAA, Mme Raymonde DE BRAUWER, Mme Céline PHILIPPON, M. Raphaël JEAN, Mme Émilie BERGODAA, M. Guy LOOP, Mme Françoise BERRY, M. Michel BLATGÉ, Mme Jessy EYCHENIÉ et M. Grégoire PITOT.</p> <p>Absents : M. Roger SIGRIST (Pouvoir donné à M. Alexandre BERGODAA)</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Jessy EYCHENIÉ</p>
--	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant que le Conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints,



Considérant que M. Alexandre BERGODAA, le Maire, propose au Conseil Municipal la création de trois postes d'adjoints,

LE CONSEIL MUNICIPAL
ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE la création de trois postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

Jessy EYCHENIÉ

le Maire

Alexandre BERGODAA

